

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Doubs  
Canton de Bethoncourt  
COMMUNE DE NOMMAY

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY  
Du 29 décembre 2022**

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
22/12/2022	30/12/2022	16	3	13	0	3	16

L'an deux mille vingt-deux, **le vingt-neuf décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué et présidé par le Maire, s'est réuni en **session ordinaire** au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la salle communale Jacques Prévert sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Béatrice DUFOUR, Bernard CRANNEY, Philippe MEILLET, Françoise CIRET, Sophie FAIVRE, Didier FRICHET, Christiane MEHRENBARGER, Marielle HESSMANN, Elodie LAURENT, Jean-Michel GRANDJEAN.

Procurations :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Jean WILK	Thierry BOILLOT
Cédric VUILLEMOT	Françoise CIRET
Emmanuel COHN	Sophie FAIVRE

Absent excusé :

Absents :

Assistait à la séance : Monsieur Emmanuel KORNPORST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du Conseil Municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, **Elodie LAURENT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 01/12/2022
2. Création d'emplois vacataires recensement 2023
3. Actualisation demande de subvention DETR – 2022-52
4. Actualisation demande de subvention DETR – 2022-53
5. Actualisation demande de subvention DETR – 2022-54
6. Actualisation demande de subvention DETR – 2022-55
7. Actualisation demande de subvention DETR – 2022-56
8. Questions et informations diverses

**La séance a été déclarée ouverte à 18h30**

**QUESTION N°2022-58 :**

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ORDINAIRE du 01/12/2022**  
Le compte-rendu de la séance ORDINAIRE du 01/12/2022 est approuvé : à **L'UNANIMITE**

---

**DELIBERATION N°2022-59**

**OBJET : Création d'emplois vacataires recensement 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la population de Nommay sera recensée du 19 janvier au 18 février 2023. La commune est chargée d'organiser ce recensement et perçoit à ce titre une dotation forfaitaire de recensement destinée à la prise en charge des frais liés à cette campagne (communication, recrutement des agents recenseurs).

La commune sera divisée en 4 districts définis afin de permettre à chaque agent recenseur d'avoir un niveau similaire et juste par rapport au travail effectué. Etant donné qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, 4 agents vacataires seront recrutés. Ils seront placés sous la responsabilité de Madame Sophie FAIVRE coordonnateur communal.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement est obligatoire et que les informations recueillies sont confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques.

Vu la loi n° 2002-267 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment art.156 ;

**Considérant** que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2023 les opérations de recensement ;

**Considérant** qu'à ce titre, il convient de fixer le montant de la vacation retenue pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à :**

**14 Voix Pour**

**1 Voix Contre (Rachel BULMÉ)**

**1 Abstention (Marielle HESSMANN)**

- D'établir 4 contrats vacataires pour 4 agents recenseurs qui effectueront le recensement de la population de Nommay.
- De fixer le montant de la vacation aux agents recenseurs à : 930 € brut

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recenseurs seront inscrits au budget.

## **DELIBERATION N°2022-60**

### **OBJET : Demande de Subvention DETR 2023 – Mise en sécurité des piétons, proximité école primaire.**

*La délibération n°2022-52 du 1 décembre 2022, est annulée et remplacée par la présente délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

L'attribution de cette dotation s'effectue sous forme d'une subvention.

Vu les articles L. 2334-32 à 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la circulaire NOR : INTB12400718C du 17 décembre 2012 et circulaire NOR :TERB2200259J du 7 janvier 2022

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et notamment son article 15

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué par le comité consultatif Sécurité depuis plusieurs mois sur la sécurisation des piétons aux abords de notre école.  
Un avant projet a été présenté le 22/11/2022. La mise en œuvre sur le terrain impliquera d'importants travaux listés ci-dessous.

#### Les travaux consisteront à :

- Travaux de voirie
- Mise en sécurité des piétons
- Signalisation verticale et horizontale
- Créations de parkings
- Mise en place de bandes podotactiles

#### Secteur concerné :

Proximité école primaire Frédéric Bataille

#### Rues impactées par ce projet :

- Rue Frédéric Bataille
- Rue sur la Tour
- Rue de Bourgogne
- Rue du Jura
- Rue des Vosges
- Rue des Vergers
- Rue Pasteur

Le montant estimatif des travaux est de 142 748.10 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Montant total HT	118 956.75 €
Montant total TTC	142 748.10 €
DETR 25 %	29 739.18 €
Fonds libres ou emprunt commune HT	89 217.57 €
Fonds libres ou emprunt commune TTC	113 008.92 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

- D'approuver l'opération relative à la mise en sécurité des piétons à proximité de l'école primaire,
- De solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR programmation 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune
- De demander l'autorisation de commencer les travaux.
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ces propositions sont ADOPTÉES à : L'UNANIMITE**

---

#### **DELIBERATION N°2022-61**

**OBJET : Demande de Subvention DETR 2023 – Création de parkings périmètre Cimetière.**

*La délibération n°2022-53 du 1 décembre 2022, est annulée et remplacée par la présente délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

L'attribution de cette dotation s'effectue sous forme d'une subvention.

Vu les articles L. 2334-32 à 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la circulaire NOR : INTB12400718C du 17 décembre 2012 et circulaire NOR :TERB2200259J du 7 janvier 2022

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et notamment son article 15

Monsieur le Maire relate que les nouvelles constructions rue du Cimetière réduisent les possibilités de stationnement dans cette zone déjà très problématique auparavant. L'agencement d'un nouveau parking devient un sujet prioritaire.

Les travaux consisteront à :

- Travaux de voirie
- Signalisation verticale et horizontale
- Création de parkings

Secteur concerné :

Secteur et périmètre du Cimetière

Rues impactées par ce projet :

- Rue du Cimetière

Le montant estimatif des travaux est de 6 379 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Montant total HT	5 315.83 €
Montant total TTC	6 379.00 €
DETR 25 %	1 328.95 €
Fonds libres ou emprunt commune HT	3 986.88 €
Fonds libres ou emprunt commune TTC	5 050.05 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

- D'approuver l'opération relative à la création de parkings périmètre Cimetière,
- De solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR programmation 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune
- De demander l'autorisation de commencer les travaux.
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ces propositions sont ADOPTÉES à : L'UNANIMITE**

---

**DELIBERATION N°2022-62**

**OBJET : Demande de Subvention DETR 2023 – Création de parkings rue du Stade.**

*La délibération n°2022-54 du 1 décembre 2022, est annulée et remplacée par la présente délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

L'attribution de cette dotation s'effectue sous forme d'une subvention.

Vu les articles L. 2334-32 à 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la circulaire NOR : INTB12400718C du 17 décembre 2012 et circulaire NOR :TERB2200259J du 7 janvier 2022

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et notamment son article 15

Monsieur le Maire expose que lors de manifestations à forte affluence la superficie des parkings actuels n'est pas suffisante dans le secteur du stade et de la salle Jacques Prévert.

Un agencement le long de la rue du Stade permettra d'améliorer cette situation.

Les travaux consisteront à :

- Travaux de voirie
- Signalisation verticale et horizontale
- Création de parkings

Secteur concerné :

Proximité du Stade et de la Salle Jacques Prévert

Rue impactée par ce projet :

- Rue du Stade

Le montant estimatif des travaux est de 36 768 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Montant total HT	30 640 €
Montant total TTC	36 768 €
DETR 25 %	7 660 €
Fonds libres ou emprunt commune HT	22 980 €
Fonds libres ou emprunt commune TTC	29 108 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

- D'approuver l'opération relative à la création de parkings rue du Stade,
- De solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR programmation 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune
- De demander l'autorisation de commencer les travaux.
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ces propositions sont ADOPTÉES à : L'UNANIMITE**

## **DELIBERATION N°2022-63**

### **OBJET : Demande de Subvention DETR 2023 – Extension zone préau école primaire.**

*La délibération n°2022-55 du 1 décembre 2022, est annulée et remplacée par la présente délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

L'attribution de cette dotation s'effectue sous forme d'une subvention.

Vu les articles L. 2334-32 à 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la circulaire NOR : INTB12400718C du 17 décembre 2012 et circulaire NOR : TERB2200259J du 7 janvier 2022

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et notamment son article 15

Monsieur le Maire rappelle une demande du corps enseignant pour améliorer le cadre de vie des enfants à l'école lors des activités extérieures.  
Une extension couverte attenante au préau existant est la solution retenue.

#### Les travaux consisteront à :

- Extension du groupe scolaire primaire
- Construction préau

#### Lieu concerné :

Ecole primaire Frédéric Bataille

Le projet devra avoir l'aval de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et devra respecter les normes recommandées.

Le montant estimatif du devis est de 59 040 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Montant total HT	49 200 €
Montant total TTC	59 040 €
DETR 30 %	14 760 €
Fonds libres ou emprunt commune HT	34 440 €
Fonds libres ou emprunt commune TTC	44 280 €

Le taux de subvention DETR pourra être majoré de 40 % sur ce projet si utilisation de bois local.

Dans ce cas le plan de financement sera modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

- D'approuver l'opération relative à l'extension de la zone préau de l'école primaire,
- De solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR programmation 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune
- De demander l'autorisation de commencer les travaux.
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ces propositions sont ADOPTÉES à : L'UNANIMITE**

---

**DELIBERATION N°2022-64**

**OBJET : Demande de Subvention DETR 2023 – Informatisation de l'école primaire.**

*La délibération n°2022-56 du 1 décembre 2022, est annulée et remplacée par la présente délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

L'attribution de cette dotation s'effectue sous forme d'une subvention.

Vu les articles L. 2334-32 à 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la circulaire NOR : INTB12400718C du 17 décembre 2012 et circulaire NOR :TERB2200259J du 7 janvier 2022

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et notamment son article 15

Monsieur le Maire informe de la nécessité de faire évoluer le parc informatique de l'école en accord avec le corps enseignant.

Les travaux consisteront à :

- Acquisition d'ordinateurs et/ou tablettes

Lieu concerné :

Ecole primaire Frédéric Bataille

Le matériel devra respecter les préconisations du guide d'équipement numérique de la DSDEN

Le montant estimatif du devis est de 12 435 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Montant total HT	10 362.50 €
Montant total TTC	12 435.00 €
DETR 30 %	3 108.75 €
Fonds libres ou emprunt commune HT	7 253.75 €
Fonds libres ou emprunt commune TTC	9 326.25 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

- D'approuver l'opération relative à l'informatisation de l'école primaire,
- De solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR programmation 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune
- De demander l'autorisation de commencer les travaux.
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ces propositions sont ADOPTÉES à : L'UNANIMITE**

---

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➤ **Bernard CRANNEY :**

- Rappelle que la mairie n'a pas la main sur le planning des travaux de l'ONF et déplore les retards annoncés, une nouvelle fois au détriment du démarrage des coupes pour les Foyens inscrits. Suite à une nouvelle réunion le 13/12 nous avons obtenu une garantie sur un délai positionné au 26/12 pour les coupes finales. Sujet sous surveillance. Le tirage au sort des lots sera engagé dès que possible. Une information individuelle sera faite.

➤ **Thierry THEVENOT :**

- Signale une distribution des nouvelles poubelles et du retrait des anciennes très aléatoires. De nombreuses remarques d'administrés dans différents secteurs. Malgré les informations de PMA à Fesches-le-châtel à la réunion du 6/12, de nombreuses situations-terrain interpellent.

➤ **Philippe MEILLET :**

- Remonte des plaintes de Foyens au sujet de l'extinction des lumières de rues dès minuit. Ressenti sur l'insécurité.

*Monsieur le Maire comprend ces inquiétudes, c'est un choix décidé depuis début novembre suite aussi à de nombreuses demandes de Foyens, administrés et élus, mais aussi pour un besoin d'économies demandé au niveau national.*

*De très nombreuses félicitations pour cette initiative sont reçues régulièrement en Mairie !*

- Demande s'il serait envisageable de donner un jour supplémentaire de congés annuel aux employés communaux.

*Monsieur le Maire répond que cela n'est pas envisagé.*

➤ **Christiane MEHRENBARGER :**

- Informe d'un partenariat avec La Poste pour former les séniors à l'utilisation des ordinateurs.

*Béatrice DUFOUR informe qu'il y a déjà possibilité avec PMA de participer à des sessions dans ce sens. Une communication avait été réalisée. Et ce sujet va être étudié dans le cadre d'ateliers futurs à La Foyothèque.*

*Monsieur le Maire indique que dans les cas de difficultés, notre secrétariat est toujours disponible et de bon conseil à l'égard de nos Foyens et qu'il existe également des maisons France Services qui accompagnent désormais les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives. Les plus proches se situent à Sochaux, Fesches-le Châtel et Montbéliard.*

- Relate également le cas de Foyens mécontents par l'extinction des lumières communales la nuit (sujet déjà évoqué plus haut).

➤ **Elodie LAURENT :**

- Pas d'information particulière, mais prise en compte d'une demande :

*Monsieur le Maire demande l'engagement d'une analyse complète de notre site pour améliorer son attractivité et sa mise à jour.*

*Un groupe de travail peut être formé autour d'Elodie, une aide extérieure peut être envisagée si besoin.*

➤ **Jean-Michel GRANDJEAN :**

- Evoque les économies réalisées par l'extinction de la lumière la nuit, ainsi que la baisse de la température à 19 degrés dans les locaux.

*Jean WILK répond qu'il n'y a pas encore de chiffres détaillés. Une analyse plus fine et une information future seront présentées.*

- Souhaite au sujet des travaux du groupe « forêt », y être plus intégré et demande s'il est possible d'être formé sur ce type de sujet toujours passionnant et particulier pour un élu.

*Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas opposé à des cycles courts et bien ciblés pour les élus. Dans le cas de la forêt, il pense plus judicieux de profiter sur le terrain des connaissances de nos interlocuteurs et spécialistes de l'ONF.*

*Au sujet de l'animation du comité « forêt », Thierry THEVENOT se charge de son déploiement et évoquera ce sujet avec Jean-Michel GRANDJEAN.*

- Revient sur le remplacement des poubelles et demande "quoi faire des anciennes !"

*Monsieur le Maire informe à nouveau que ce sujet n'est pas géré par la commune mais par PMA qui a sous traité cette mission à un prestataire extérieur. Un numéro de téléphone est mis à disposition à PMA pour ce genre de questionnement. Il s'agit du 03 81 31 84 99.*

➤ **Didier FRICHET :**

- Informe sur de nouveaux cas de cambriolages sur Dambenois.

- Alerte une « forte affluence » aux abords de l'étang Marconnet, accès par le chemin en aplomb du rond-point.

*Monsieur le Maire signale également des incivilités en ce lieu, la gendarmerie et les gardes nature sont informés et surveillent régulièrement ce secteur, avec plus ou moins de succès d'ailleurs ! Mais sujet restant d'actualité.*

➤ **Sophie FAIVRE :**

- Informe de la mise en place du recensement du 19/1 au 18/2/23. Avis d'information dans les boîtes aux lettres à partir du 3/1. Démarche obligatoire et simple pour l'usager à partir de son ordinateur. 4 recenseurs sont répartis sur 4 secteurs du village et seront toujours disponibles pour aider chaque administré dans la difficulté pour effectuer cette opération administrative. On privilégie l'informatique mais la solution « papier » reste possible si besoin. Pour rappel toutes les informations fournies restent strictement confidentielles.

*Monsieur le Maire remercie dès à présent Sophie FAIVRE pour son dévouement sans faille au pilotage de cette action, ainsi que les 4 recenseurs, 4 Foyens dynamiques et serviables pour nous tous.*

- Annonce un bilan plutôt positif de l'opération de stérilisation des chats dans le village. Une dizaine déjà traités. Notre souhait est de poursuivre cette action sur 2023. Contact est pris avec 30 Millions d'amis pour voir les nouvelles modalités.
- Rappelle la soirée « Théâtre » du samedi 7 décembre à la salle J.Prévert, avec la troupe du Théâtre de Raynans.

➤ **Béatrice DUFOUR :**

- Signale au sujet des ordures ménagères, que PMA a proposé une réunion publique d'informations sur Nommay avant mars. Date à définir.
- Témoigne de commentaires positifs par de nombreux Foyens au sujet des lumières éteintes la nuit. Certains demandent même 23 h au lieu de minuit. Avis très partagés donc !
- Souhaite rappeler l'engouement et la satisfaction des Foyens envers la soirée des Lumières de Noël. Très beau Marché de Noël également cette année organisé par Françoise CIRET et toute l'équipe du Comité des fêtes. Succès du Dîner conférence de Noël. Trois beaux rendez-vous. Merci à toutes et tous, bénévoles, élus et associations présentes pour votre participation.

➤ **Françoise CIRET :**

- Remercie toutes les personnes ayant participé aux diverses manifestations de Noël. La prochaine animation importante du Comité des fêtes sera le Carnaval, le samedi 25 mars. Le thème sera choisi par la Récréfoiyne.

➤ **Rachel BULME :**

- Remercie tous les élu(e)s, tous présents pour servir nos Aînés lors du repas annuel de Noël du 11 décembre.

➤ **Le Maire :**

Monsieur le Maire renouvelle également ses remerciements pour l'assiduité des élu(e)s à ce type de rendez-vous importants pour lui.

Il rappelle la date des Vœux du Maire (les Vœux de tous dit il), le samedi 14 janvier, reprise de cette belle soirée conviviale après de trop nombreux mois de crise sanitaire !

En cette fin d'année, il remercie également le travail des comités, des bénévoles et du personnel communal qui permet tous rassemblés de faire vivre et animer notre village lors de diverses manifestations en divers lieux. Merci !

**Séance levée à 20h30**

Le Maire,  
Thierry BOILLLOT